

CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 26 septembre 2024

DIRECTION GENERALE

Suite à demande de démission de Mr Pascal JAUBERT à compter du 1er juillet 2024.

Monsieur Joris FERRAUD-CIANDET accepte ce remplacement.

Il convient de mettre à jour le tableau des indemnités des élus.

Le montant des indemnités de fonction du maire, des adjoints, des conseillers municipaux délégués et conseillers municipaux est, dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale, fixé aux taux suivants (indice brut terminal 835)

Fonction	Pourcentage de l'indice
Le Maire	54,12 %
Les Adjoints au maire	15,00 %
Les Conseillers municipaux délégués	3,94 %
Les Conseillers municipaux	1,20 %

Direction générale – Désignation d'un(e) représentant(e) du Conseil municipal au conseil d'administration du Centre communal d'action sociale (CCAS)

Vu les articles R.123-8, R.123-10 et R.123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 8964, en date du 26 mai 2020 fixant à «16» le nombre d'administrateurs du CCAS ,

Vu la démission du Conseil municipal de Pascal Jaubert en date du 1^{er} juillet 2024, et donc du Conseil d'administration du CCAS

il convient de nommer un nouveau membre.

Direction générale – Modification au sein des commissions municipales, extra municipales et représentations

Suite à la démission de Monsieur Pascal JAUBERT de son mandat de Conseiller municipal du 1^{er} juillet 2024

Il convient de modifier la composition de certaines commissions municipales et représentations extérieures.

Il propose pour la commune :

Commission Ressources et moyens, Économie, Intercommunalité et Nouvelles technologies :

Olivier GOY – Anne GÉRIN – Nadège DENIS – Jean-Louis SOUBEYROUX – Angélique ALO-JAY – Danièle MAGNIN – Olivier ALTHUSER – Joris FERRAUD-CIANDET (nouveau membre) - Laurent GODARD – Guillaume BRAS

Commission Culture, animation, sport, associations et relations internationales

Anne GÉRIN – Jean-Claude DELESTRE – Marc DESCOURS – Cyril BRUYERE – Angélique ALO-JAY – Joris FERRAUD-CIANDET (nouveau membre) - Danièle MAGNIN - Fabienne SENTIS - Laurent GODARD

Direction générale – Modification au sein des commissions municipales, extra municipales et représentations

Commission de l'Éducation, du périscolaire et de la jeunesse

Jérôme GUSSY – Sandrine CARBONARI - Jean-Claude DELESTRE – Charly PETRE (en remplacement) – Lisette CHOUVELLON – Nadine BENVENUTO – Angélique ALO-JAY – Anne GERIN – Damien PUYGRENIER – Guillaume BRAS

Comité consultatif du Marché Forain

Olivier GOY - Angélique ALO-JAY – Nadège DENIS – Lucas LACOSTE – Joris FERRAUD-CIANDET (nouveau membre) – Cécile FROLET – Laurent GODARD

Groupe de pilotage pour le « Lieu d'accueil à vocation d'activité de loisirs »

Sandrine CARBONARI – Anne GÉRIN – Monique DEVEAUX – Anne PLATEL – Nadine BENVENUTO – Jérôme GUSSY – Lucas LACOSTE – Jean-Louis SOUBEYROUX – Marc DESCOURS – Olivier ALTHUSER – Anne Platel (nouveau membre) – Cécile FROLET – Damien PUYGRENIER

Comité de pilotage Debelle

Anne Gérin – Jérôme GUSSY – Sandrine CARBONARI (nouveau membre) – Jean-Louis SOUBEYROUX – Jean-Claude CANOSSINI – Monique DEVEAUX – Cécile FROLET – Fabienne SENTIS

Régie d'exploitation cinéma Le CAP

Angélique ALO-JAY – Anne GÉRIN – Nadine BENVENUTO – Anne PLATEL (nouveau membre) – Danièle MAGNIN – Laurent GODARD

Pour les représentations extérieures :

Conseil d'administration du Centre communal d'action social (CCAS)

Nadine BENVENUTO – Luc RÉMOND - Christine CARRARA – Louise CHOUVELLON - *****
(nouveau membre) – Dominique LAFFARGUE – Nadia MAURICE – Damien PUYGRENIER – Fabienne SENTIS

Représentation auprès de la Maison de la jeunesse et de la culture (MJC)

Cyril BRUYÈRE – Anne GÉRIN – Nadine BENVENUTO (en remplacement) – Sandrine CARBONARI – Guillaume BRAS

Conseil d'administration : Nadine BENVENUTO (en remplacement)

Direction générale – Police municipale – Convention de mise à disposition du centre de tir du Club tir grenoblois

- Dans le cadre de leur formation obligatoire, les policiers municipaux doivent suivre tous les ans deux séances d'entraînement au maniement des armes.
- L'organisation et les modalités de mise en œuvre de la formation d'entraînement sont fixées par le maire de la commune.
- Il est proposé que les agents de Police municipale de Voreppe réalisent ces formations au stand de tir du « Club de Tir Grenoblois » (CTG) à Grenoble
- Signature d'une convention d'utilisation fixe une participation de la ville aux dépenses de 120 € (TVA non applicable) la demie-journée,

Direction générale – Police municipale – Délégation de service public pour la mise en fourrière des véhicules

- Le Maire, l'officier de police judiciaire territorialement compétent (OPJTC), la responsable de la police municipale ou son représentant, peuvent être amenés à procéder à la mise en fourrière de véhicules
- Difficultés rencontrées par la Commune permettant d'assurer les prestations d'enlèvement et de mise en fourrière des véhicules en stationnement abusif, gênant ou dangereux :
 - Manque de moyens matériels (véhicules, terrains)
 - Manque de moyens humains
- La Ville souhaite confier cette prestation à une société spécialisée et agréée dans le cadre d'un contrat de délégation de service public pour une durée de cinq ans renouvelable par tacite reconduction
- L'entreprise percevra au titre de ses prestations, un montant lié aux tarifs fixés par l'arrêté Ministériel du 20 février 2024 modifiant l'arrêté du 14 novembre 2001.
- Il est nécessaire d'établir une convention avec l'entreprise REDA Dépannage.

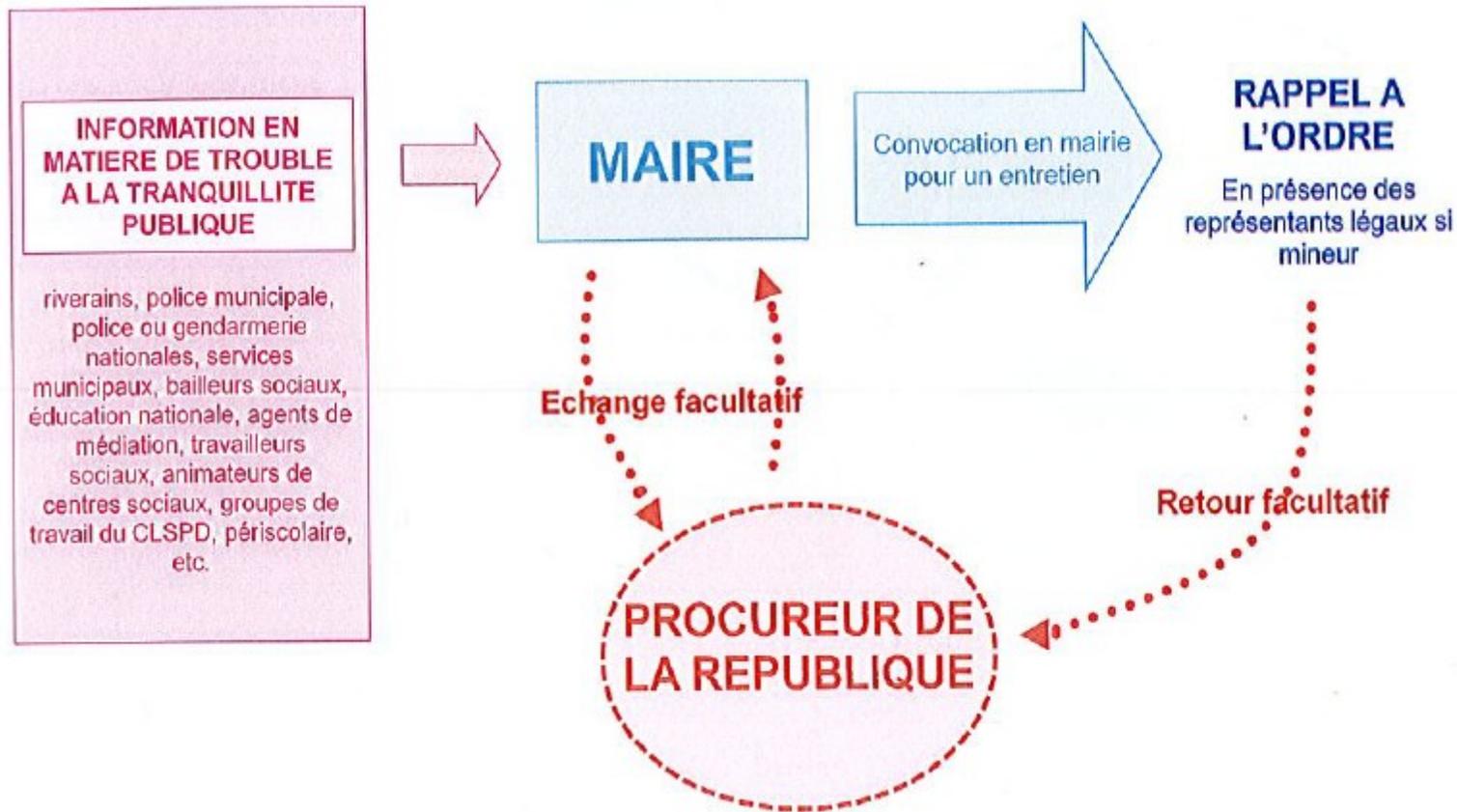
Finances – Frais d'enlèvement, de transport des véhicules mis en fourrière – Mise en recouvrement auprès des titulaires du certificat d'immatriculation

- Contrat conclu avec la société REDA pour l'enlèvement, le transport, la garde et éventuellement l'aliénation ou la destruction des véhicules terrestres faisant l'objet d'une mise en fourrière sur le territoire communal.
- Le montant (tarifs) de l'ensemble des prestations est fixés par l'arrêté Ministériel du 20 février 2024 modifiant l'arrêté du 14 novembre 2001. Ces montants seront révisables en fonction de l'évolution de ce présent arrêté.
- Les frais générés lors des interventions réalisées sur la voirie communale pour les véhicules dont les propriétaires ne sont pas venus les retirer au siège de l'entreprise REDA seront refacturés selon les montants maxima de la tarification en vigueur.

Direction générale – Police municipale – Protocole de mise en œuvre de la procédure de rappel à l'ordre

- Le rappel à l'ordre a été introduit par la loi du 5 Mars 2007 relative à la prévention de la délinquance. L'article 11 de ladite loi donne pouvoir au Maire de procéder à un rappel à l'ordre à l'encontre d'une personne, auteur de faits susceptibles de porter atteinte au bon ordre dans la Commune.
- Afin de garantir une cohérence et une harmonie entre l'action de la mairie et celle du parquet de Grenoble en matière de prévention de la délinquance, il est proposé de mettre en place un dispositif de Rappel à l'Ordre (RAO), qui se concrétise par la contractualisation d'un protocole élaboré par le Ministère de la Justice.
- Le protocole :
 - convocation solennelle d'une personne par le Maire pour lui rappeler les droits et devoirs qui incombent aux citoyens (hors faits susceptibles d'être qualifiés de crimes et de délits, les faits ayant fait l'objet d'une plainte ou lorsqu'une enquête judiciaire est en cours).
 - Étape intermédiaire avant la judiciarisation d'une situation, permet d'engager un processus de prise de conscience.
- Effets observés positifs => faible taux de récidive

Direction générale – Police municipale – Protocole de mise en œuvre de la procédure de rappel à l'ordre



FINANCES

Budget annexe « Voreppe Energies Renouvelables » – Tarifs au 1^{er} octobre 2024

Proposition d'une évolution des tarifs de 5 % au 1^{er} octobre 2024

Au vu de l'évolution importante des coûts suite au renouvellement du marché d'exploitation et maintenance des chaufferies et des réseaux de chaleur (combustible et main d'œuvre de 18 à 20 %).

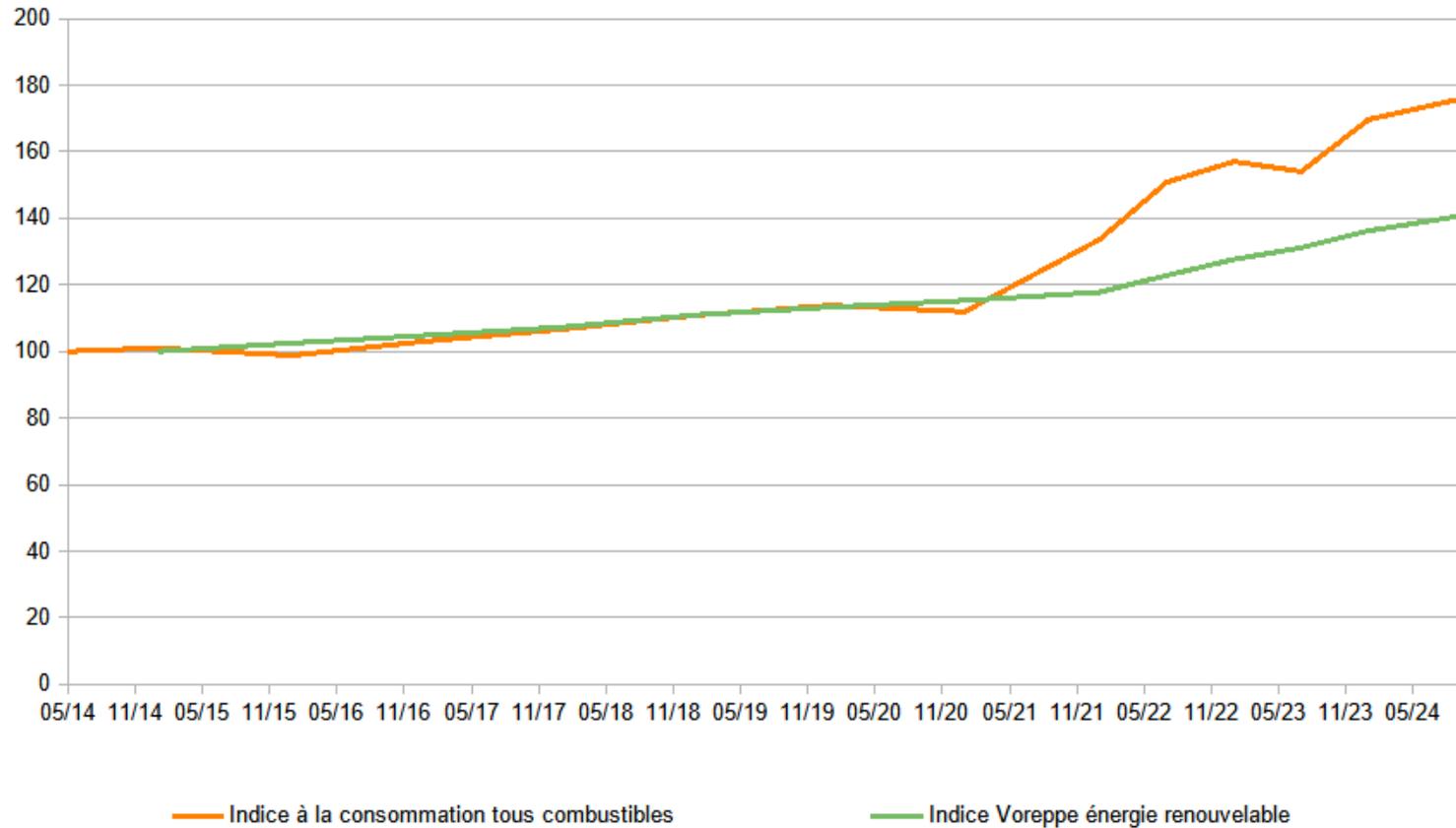
Poste		Unité	Montant HT	Montant TTC
Consommation	R1	€/MWh	52,13	55,00
Abonnement	R2	€/KW	68,72	72,50
Part entretien maintenance P2	r21+r22		30,50	32,18
Part gros renouvellement P3	r23		4,12	4,35
Part investissement P4	r24		34,10	35,97

Rappel : Tarification 1^{er} décembre 2023

Poste		Unité	Montant HT	Montant TTC
Consommation	R1	€/MWh	49,70	52,43
Abonnement	R2	€/KW	65,40	69,00
Part entretien maintenance P2	r21+r22		29,06	30,66
Part gros renouvellement P3	r23		3,90	4,11
Part investissement P4	r24		32,44	34,23

Budget annexe « Voreppe Energies Renouvelables » – Tarifs au 1^{er} octobre 2024

Evolution des prix de l'énergie (base 100)



Finances – Budget supplémentaire 2024 – Budget annexe « Voreppe Énergies Renouvelables »

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	1 115 600,00	0,00	28 732,59	28 732,59	1 144 332,59
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	100,00	0,00	50,00	50,00	150,00
Total des dépenses de gestion des services		1 115 700,00	0,00	28 782,59	28 782,59	1 144 482,59
66	Charges financières	105 400,00	0,00	0,00	0,00	105 400,00
67	Charges exceptionnelles	80 000,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		1 301 100,00	0,00	28 782,59	28 782,59	1 329 882,59
023	Virement à la section d'investissement (6)	94 950,00		0,00	0,00	94 950,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	258 650,00		0,00	0,00	258 650,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		353 600,00		0,00	0,00	353 600,00
TOTAL		1 654 700,00	0,00	28 782,59	28 782,59	1 683 482,59

+	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	21 217,41
-		
	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 704 700,00

Repris du déficit et ajustement de crédit

Finances – Budget supplémentaire 2024 – Budget annexe « Voreppe Énergies Renouvelables »

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	1 552 700,00	0,00	50 000,00	50 000,00	1 602 700,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		1 552 700,00	0,00	50 000,00	50 000,00	1 602 700,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		1 552 700,00	0,00	50 000,00	50 000,00	1 602 700,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	102 000,00		0,00	0,00	102 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		102 000,00		0,00	0,00	102 000,00
TOTAL		1 654 700,00	0,00	50 000,00	50 000,00	1 704 700,00
						+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)						0,00
						=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES						1 704 700,00

Ajustement des recettes, nouveaux raccordement

Finances – Budget supplémentaire 2024 – Budget annexe « Voreppe Énergies Renouvelables »

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
20	Immobilisations incorporelles	0,00	7 225,00	0,00	0,00	7 225,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	2 090 000,00	126 258,76	-1 950 000,00	-1 950 000,00	266 258,76
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	2 090 000,00	133 483,76	-1 950 000,00	-1 950 000,00	273 483,76
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	236 000,00	0,00	0,00	0,00	236 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	236 000,00	0,00	0,00	0,00	236 000,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	2 326 000,00	133 483,76	-1 950 000,00	-1 950 000,00	509 483,76
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	102 000,00		0,00	0,00	102 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	102 000,00		0,00	0,00	102 000,00
	TOTAL	2 428 000,00	133 483,76	-1 950 000,00	-1 950 000,00	611 483,76

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	+ 17 335,05
---	----------------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	= 628 818,81
--	--------------

Annulation des dépenses « différé des travaux solaire thermique », du déficit et des restes à réaliser

Finances – Budget supplémentaire 2024 – Budget annexe « Voreppe Énergies Renouvelables »

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
13	Subventions d'investissement	630 000,00	18 000,00	-630 000,00	-630 000,00	18 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 444 400,00	0,00	-1 187 181,19	-1 187 181,19	257 218,81
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		2 074 400,00	18 000,00	-1 817 181,19	-1 817 181,19	275 218,81
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		2 074 400,00	18 000,00	-1 817 181,19	-1 817 181,19	275 218,81
021	Virement de la section d'exploitation (4)	94 950,00		0,00	0,00	94 950,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	258 650,00		0,00	0,00	258 650,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		353 600,00		0,00	0,00	353 600,00
TOTAL		2 428 000,00	18 000,00	-1 817 181,19	-1 817 181,19	628 818,81

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	628 818,81
---	-------------------

Annulation des recettes « différé des travaux solaire thermique » et des restes à réaliser

Finances – Principe de constitution, ajustement et reprise des provisions pour créances douteuses

- Dans un souci de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, le code général des collectivités locales a retenu comme une dépense obligatoire, les dotations aux provisions pour créances douteuses.
- Méthode de calcul des provisions douteuses
 - Montant des créances non recouvrées de plus de **1 an** dont le total par redevable hors organisme public est **supérieur à 1 000€**.
 - Le montant de la provision sera égal au montant retenu affecté d'un **taux de 80%**.

Considérant la demande du Service de gestion comptable (SGC) de Voiron d'admettre en non valeur une liste d'un montant de 2 317,37€, détaillé comme suit :

Exercice	Montant en Non valeur
2017	17,00 €
2020	61,03 €
2021	1 560,21 €
2022	679,13 €
TOTAL	2 317,37 €

RESSOURCES HUMAINES

- **Pôle Education Périscolaire et Jeunesse – Service Entretien restauration**

Dans le cadre des besoins de service, il est proposé d'augmenter le temps de travail d'un poste titulaire d'adjoint technique principal 2ème classe à temps non complet de 60% à 70% (agent d'entretien et de restauration) à compter du 1er octobre 2024

- **Pôle Aménagement durable du Territoire et Urbanisme – Unité Bâtiment**

Dans le cadre d'un besoin de service, il est proposé la création d'un poste titulaire à temps complet d'Agent de maîtrise (responsable Unité Bâtiment).

Le poste d'Adjoint technique principal de 1ère classe libéré sera supprimé ultérieurement.

- **Pôle Ressources et moyens – Service Finances**

Dans le cadre d'une mutation, il est proposé la création d'un poste titulaire à temps complet du cadre d'emploi des Adjoints administratifs (agent de gestion comptable).

Le poste d'Adjoint administratif libéré sera supprimé ultérieurement.

TRANSITION ÉCOLOGIQUE
AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE
PUBLIC
URBANISME
CADRE DE VIE
MOBILITÉ

Foncier – Acquisition local commercial - Grande Rue

- Parcelle : BK 400 (ex local MMA)
- Superficie : 100 m²
- Adresse : 78 – 80 Grande Rue
- Copropriété de 7 lots (5 appartements / 1 dépendance / 1 local commercial)
 - Propriétaire lot 1 : M. Bruno Nicolas
- Usage actuel : Cabinet d'assurance
- Destination (Cu) : Commercial
- Prix : 145 000 €



- **Objectif :**
 - **Travail sur un appel à projet avec le service économique du Pays Voironnais afin de trouver une activité « dynamique » susceptible de participer à la redynamisation du Bourg**

Urbanisme – Chapays / Champ de la Cour – Convention d'opération – Établissement Public Foncier Local du Dauphiné (EPFL) / Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais (CAPV) / Commune de Voreppe – Opération « 15 rue de l'Échaillon »

• Contexte :

- Prémption EPFL suite délégation du DPU de la Ville (juin 2022 - 780.000 €) prévoyant la mise en place d'une convention d'opération tripartite entre l'EPFL, la CAPV (OAS) & la Commune

→ Opération de densification douce en sortie de portage & recherche d'un scénario limitant le déficit du portage financier, en garantissant une intégrat° urbaine qualitative

=> Appel à projets ouvert sur l'ensemble du tènement piloté par l'EPFL avec un jury complété par la CAPV & la Ville de Voreppe

• Convention : Fixe les modalités notamment financières de sortie de portage

- Déficit Prévisionnel : environ 200 K€
- Décote foncière EPFL de 10% : environ 80 K€
- Prise en charge du déficit : Ville / CAPV (50/50) plafonnée à 58.650 € pour la Ville
 - en 2 fois (2025 & 2026)
 - participation réactualisée au réel à la fin du portage



Risques Naturels – Groupement de commandes – Convention pour l'étude hydraulique du bassin versant rive droite de la Roize – Col de la placette / Rond-point de la paix – Communes de Voreppe et de la Sure-en- Chartreuse / Conseil Départemental de l'Isère

CONVENTION :

Périmètre d'étude : Bassin versant rive droite de la Roize
du col de la Placette au rond point la Paix (Env. 387 Ha)

Objectif de l'étude :

- Phase 1 : analyse du bassin versant, afin de vérifier les apports hydrauliques, caractériser le transports solide et liquide, vérifier les exutoires, les écoulements,...
- Phase 2 : étude de solutions techniques : proposition d'aménagements pour améliorer la sécurité des biens et des personnes, optimiser les écoulements,... avec priorisation des propositions.

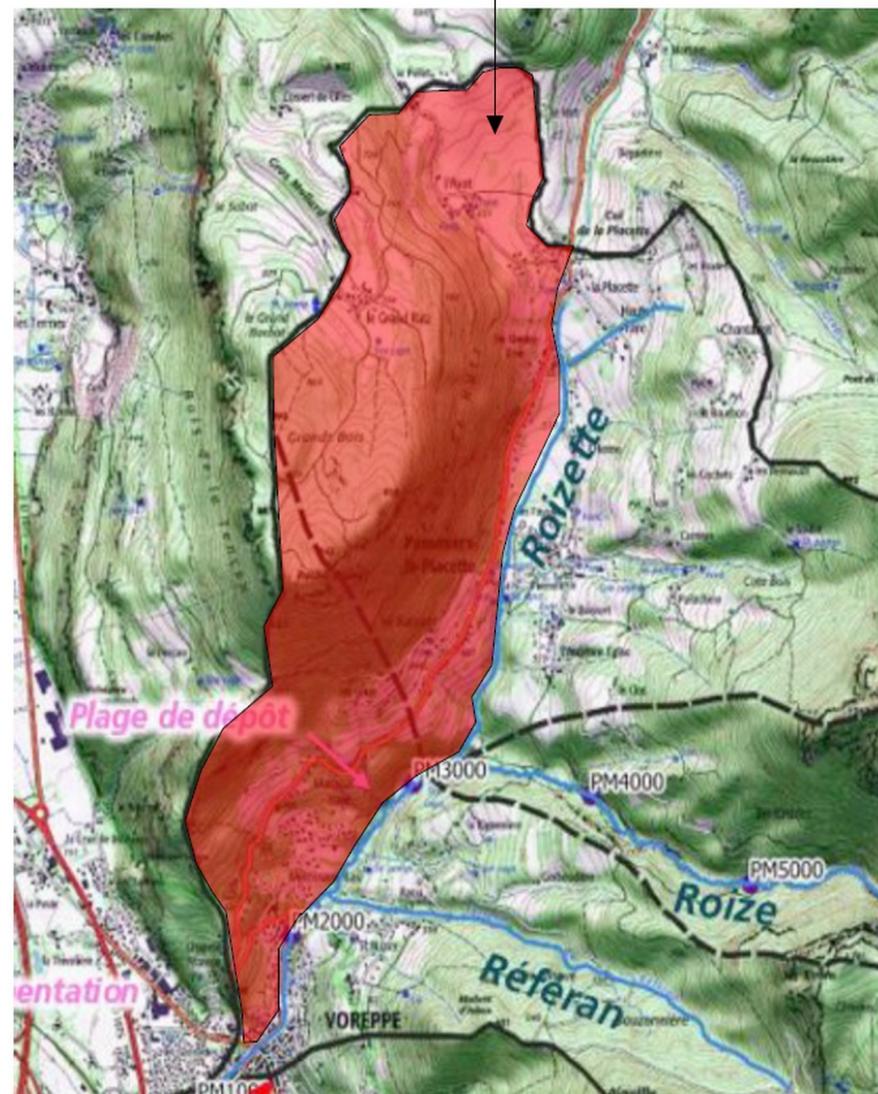
Coût de l'étude : 20.760 € TTC réparti comme suit :

- Département : 50%, soit 10.380 € TTC
- Ville de Voreppe : 40 %, soit 8.304 € TTC
- Sure en Chartreuse : 10 % soit 2.076 € TTC

Bureau d'étude : C2i Conseil (titulaire du marché à BC du Conseil Départemental de l'Isère)

Coordonnateur du Groupement : Ville de Voreppe

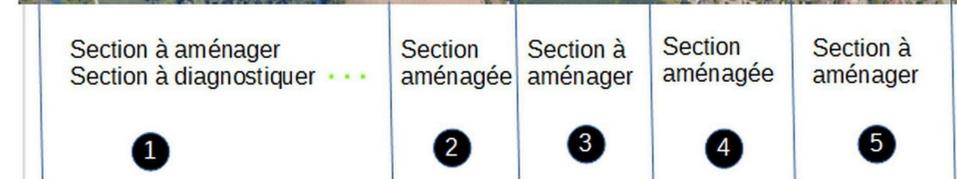
Bassin Versant de la Roize – Rive Droite
Périmètre de l'étude Hydraulique



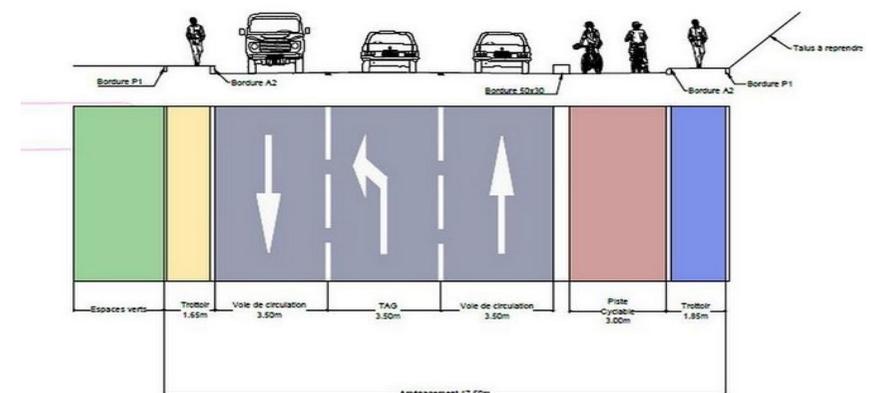
Espace public – Validation de l'avant-projet (AVP) des aménagements cyclables et piétonniers avenue du 11 novembre – Giratoire de Roize / Avenue Honoré de Balzac – Convention de Délégation de Maîtrise d'Ouvrage (DMO) Pays Voironnais / Commune de Voreppe

→ Projet :

- Poursuivre les aménagements déjà réalisés (tronçon 1, 2 et 4),
- Prolongation du "profil type", afin de créer une continuité cyclable (piste bidirectionnelle tronçons 3 et 5)
- Création d'une continuité piétonne au nord et au sud (tronçon 3) & aménagement d'un espace vert le long du trottoir côté sud (tronçon 3)
- Prolongation du réseau d'éclairage public (tronçons 3 et 5) et son enfouissement (tronçon 5)
- Confortement des aménagements cyclables existants (tronçon 1, 2 et 4)
- Gestion des eaux pluviales



Projet : profil tronçon 3



Espace public – Validation de l’avant-projet (AVP) des aménagements cyclables et piétonniers avenue du 11 novembre – Giratoire de Roize / Avenue Honoré de Balzac – Convention de Délégation de Maîtrise d’Ouvrage (DMO) Pays Voironnais / Commune de Voreppe

→ Convention de Délégation de maîtrise d’ouvrage

• Principe de répartition des coûts d’aménagement :

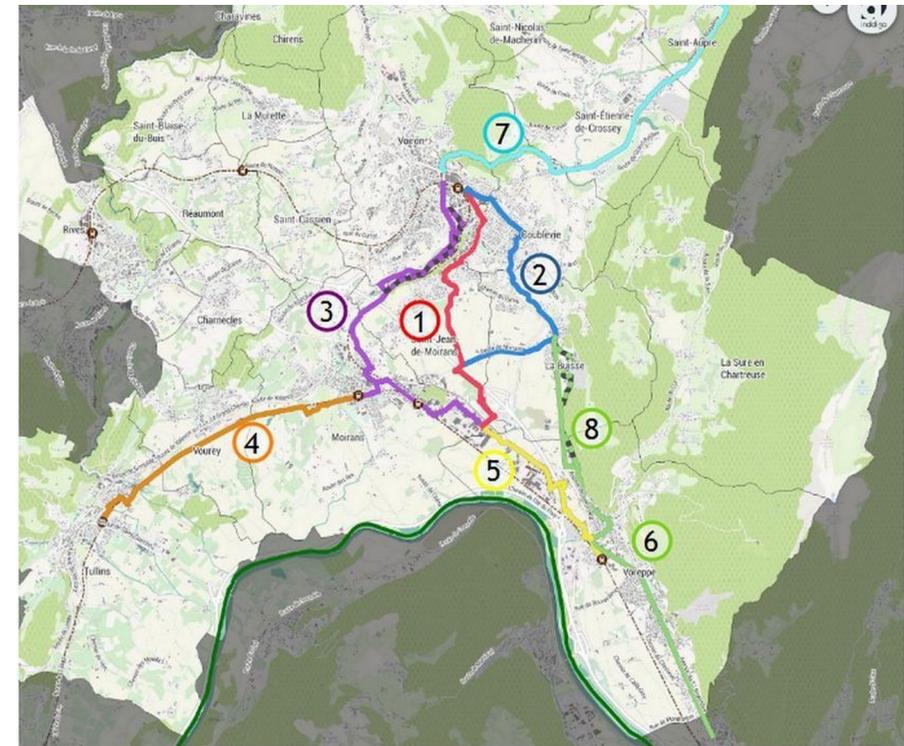
La ville de Voreppe et la CAPV prennent en charge 100 % des coûts qui relèvent de leurs compétences respectives

Les coûts des aménagements « communs » sont réparti selon la grille financière validée en conseil communautaire du 25 juin 2024

• Synthèse des coûts :

- Total aménagement estimé : 536 069 € HT soit 643 283 € TTC
- Total compétence Ville de Voreppe : 129 215 € HT, soit 155 058 € TTC (variable)

• Planning : début des travaux prévu automne 2024



Espace public – Dénomination de l'allée Gisèle Halimi

- L'article 169 de la Loi 3DS a rendu obligatoire l'adressage afin notamment de faciliter l'accès aux services des riverains concernés (secours, poste, fibre...)
- les logements desservis par la parcelle cadastrée BH 691, ont la même adresse, à savoir le n°506 rue de Bouvardière.

Suite à une demande de riverains, et afin de faciliter le fonctionnement des services, il est nécessaire de dénommer cette voie privée



Proposition :

- Dénommer la voie : « **Allée Gisèle Halimi** »

Née le 27 juillet 1927 à La Goulette (Tunisie), décédée le 28 juillet 2020 ; avocate ; engagée dans la défense des militants des mouvements de libération nationale en Tunisie et en Algérie, fondatrice du comité « pour Djamila Boupacha », fondatrice de l'association Choisir, signataire du manifeste des 121 et du manifeste des 343, membre du MDF ; députée de l'Isère (1981-1984), conseillère régionale Rhône-Alpes (1981-1984) ; ambassadrice déléguée permanente de la France auprès de l'Unesco (1985-1986), présidente du comité des conventions et des recommandations de l'Unesco (1985-1987), membre et présidente de la commission politique de l'Observatoire pour la parité entre les hommes et les femmes.



COMMANDE PUBLIQUE

Commande publique – Bilan des marchés et avenants du 2ème trimestre 2024

Marchés passés entre le 01/04/2024 et le 30/06/2024

Marchés : **VER**

Objet de la consultation	Type	titulaire du marché	Montant initial du marché (HT)	Date de la notification	Commentaire
Mission de maîtrise d'œuvre pour extensions des réseaux de chaleur et raccordements de nouveaux abonnés : Raccordement réseau du centre maison située 212 rue plein Soleil	MOE	EEPOS	2 000,00 €	19/04/2024	Marché subséquent
Mission de maîtrise d'œuvre pour extensions des réseaux de chaleur et raccordements de nouveaux abonnés : Raccordement réseau du centre bâtiment boulodrome et espace Vial	MOE	EEPOS	5 600,00 €	19/04/2024	Marché subséquent
Mission de maîtrise d'œuvre pour extensions des réseaux de chaleur et raccordements de nouveaux abonnés : Raccordement réseau des Bannettes bâtiment AIH	MOE	EEPOS	6 000,00 €	19/04/2024	Marché subséquent
Raccordements de bâtiments aux réseaux de chaleur de Voreppe Lot 1 : réseau de chaleur	Travaux	CARE TP	54 835,00 €	27/06/2024	
Raccordements de bâtiments aux réseaux de chaleur de Voreppe Lot 2 : sous station	Travaux	ODDOS ENERGIE	44 260,00 €	27/06/2024	

Marchés : **Ville**

Objet de la consultation	Type	titulaire du marché	Montant initial du marché (HT)	Date de la notification
Entretien des terrains de sport de l'ensemble sportif Pignégy	Services	LAQUET S.A.	Maximum 39 000 €	21/03/2024
Déconstruction maison Berne	Travaux	GARNIER Travaux Publics	49 820,00 €	31/05/2024

Commande publique – Bilan des marchés et avenants du 2ème trimestre 2024

Avenants passés entre le 01/04/2024 et le 30/06/2024

Avenants présentés en COMAPA

Avenants: VER

Objet de la consultation	Type	titulaire du marché	Montant initial Du marché (HT)	Montant de l'avenant (HT)	Montant HT après avenant	Notification	Commentaire
Mission de maîtrise d'œuvre pour extensions des réseaux de chaleur et raccordements de nouveaux abonnés	MOE	EEPOS	Maximum 39 000 €	1 930,00 €	Maximum 40 930 €	12/04/2024	+ 4,95 % / montant initial
AMO pour le renouvellement du contrat d'exploitation des deux réseaux de chaleur	Prestation intellectuelle	EEPOS	Tranche Ferme : 9440 euros HT Tranche optionnelle : 1600 euros HT (non affermie)	1 200,00 €	Tranche Ferme : 10 640 euros HT Tranche optionnelle : 1600 euros HT (non affermie)	13/05/2024	+ 12,71 % / montant initial affermi

Informations et communications

- 2024-0007 – Convention d’occupation précaire Commune / Monsieur et Madame Belarbi Aded –
Logement communal
- 2024-0008 - Tarification des équipements sportifs au 1^{er} septembre 2024

DIVERS

Nouvel exploitant au 1^{er} Août 2024 : **ENGIE Solutions**

- Signature marché public exploitation / maintenance et gros renouvellement des réseaux de chaleur du centre ville et des Bannettes :
 - Depuis 2015 Dalkia pour réseau centre ville → **ENGIE Solutions à partir du 1^{er} août 2024**
 - Depuis 2018 ECHM (VEOLIA) → **ENGIE Solutions à partir du 1^{er} août 2024.**

Nouvel exploitant au 1^{er} Août 2024 : ENGIE Solutions

➤ Bilan énergétique

MWh livrés aux abonnés réseau Centre		8 500
Rendement de distribution du réseau de chaleur (%)		81 %
MWh départ chaufferie centrale		10494
Taux de couverture par le bois de la chaleur réseau (%)		85 %
MWh thermiques sortie chaudières	bois centrale	7 899
	bois Volouise	980
	gaz Bourg Vieux	1 102
	gaz Volouise	513
	total	10 494
Rendements de production (moyen annuel)	bois centrale	83 %
	bois Volouise	82 %
	gaz Bourg Vieux	87 %
	gaz Volouise	90 %
MWh entrée chaudières	bois centrale	9 517
	bois Volouise	1 195
	gaz Bourg Vieux	1 224
	gaz Volouise	570
	total	12 506
Ratio Consommation électricité kWh élec / MWh chaleur délivrée		34
Consommation électricité		289

P1 € HT / MWh Livré abonnés 49,70 (2023) 59,61 €

P1' € HT / MWh Livré abonnés 5,10 €

R1 € HT / MWh Livré abonnés 59,63 (2023) 64,71 €

MWh livrés aux abonnés réseau Bannettes		2 200
Rendement de distribution du réseau de chaleur (%)		85 %
MWh départ chaufferie centrale		2588
Taux de couverture par le bois de la chaleur réseau (%)		80 %
MWh thermiques sortie chaudières	Solaire	81
	Biomasse	2 017
	gaz Piscine	-
	gaz Ehpap	-
	gaz Chappays	521
total	2 619	
Rendements de production (moyen annuel)	Biomasse	85 %
	gaz Piscine	84 %
	gaz Ehpap	80 %
	gaz Chappays	89 %
MWh entrée chaudières	Biomasse	2 373
	gaz Piscine	-
	gaz Ehpap	-
	gaz Chappays	585
	total	2 958
Ratio Consommation électricité kWh élec / MWh chaleur délivrée		25
Consommation électricité		55

P1 € HT / MWh Livré abonnés 49,70 (2023) 66,37 €

P1' € HT / MWh Livré abonnés 5,00 €

R1 € HT / MWh Livré abonnés 54,76 (2023) 71,37 €

Nouvel exploitant au 1^{er} Août 2024 : ENGIE Solutions

➤ Bordereau Récapitulatif des Prix

R1 € HT / an pour 8500 MWh réseau Centre	550 035,00 €
Charges forfaitaires et personnel P2 (€HT/an)	177 310,00 €
Charges P3 (€HT total sur 5 ans)	179 855,00 €
Charges P3 détail (€HT)	29 752,40 €
Montant BPU (€HT total)	16 720,00 €
Montant tranche conditionnelle 1 (€HT)	71 529,98 €
Montant tranche conditionnelle 2 (€HT)	542 872,51 €
Total Coût sur la durée du marché (€HT)	4 477 454,89 €

R1 € HT / an pour 2200 MWh réseau Bannettes	157 014,00 €
Charges forfaitaires et personnel P2 (€HT/an)	54 742,00 €
Charges P3 (€HT total sur 5 ans)	66 312,50 €
Charges P3 détail travaux (€HT)	20 730,00 €
Montant BPU (€HT total)	15 140,00 €
Total Coût sur la durée du marché (€HT)	1 160 962,50 €

Merci de votre attention